

## L'évaluation environnementale du projet de parc éolien de Baie-des-Sables

**Auteur :** Denis TALBOT  
Coordonnateur des projets de transport d'énergie et filière éolienne, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec-Canada

**Résumé :** La présentation débute par une mise en contexte du développement de la filière éolienne au Québec à partir des orientations de la stratégie énergétique 2006-2015 et de la volonté du gouvernement de développer un potentiel éolien estimé à 4 000 MW à l'horizon 2015.

Un premier appel d'offres lancé par Hydro-Québec en 2003 et totalisant 1000 MW a permis de retenir huit projets provenant de deux initiateurs distincts. Le premier projet évalué est celui du parc éolien de Baie-des-Sables de la compagnie Cartier Énergie éolienne, mis en service en décembre 2006. Les principales caractéristiques du parc éolien seront présentées brièvement.

Par la suite, les principales étapes de la procédure d'évaluation environnementale établie par la Loi sur la qualité de l'environnement et à laquelle le projet a été soumis seront abordées sous l'angle des enjeux environnementaux et sociaux révélés par la consultation des différents ministères concernés par le projet et par le mandat d'audience publique sur le projet donné au bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) par le ministre en 2005. En cours d'évaluation, le projet a subi plusieurs modifications en fonction notamment des préoccupations soulevées par les participants à l'audience publique.

Sur la base de l'évaluation environnementale réalisée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et de la prise en compte des avis et constats du BAPE, une recommandation d'autorisation du projet a été formulée, assortie de plusieurs conditions d'autorisation. Le projet a été autorisé par décret gouvernemental en mars 2006. La présentation comporte un survol des principales conditions d'autorisation, dont plusieurs visent à favoriser l'acceptabilité sociale du projet, et aborde la façon dont le promoteur a respecté ces conditions d'autorisation.

En conclusion, les enseignements tirés de l'application de la procédure d'évaluation environnementale au projet du parc éolien de Baie-des-Sables seront présentés, de même qu'un aperçu des actions gouvernementales qui ont suivi concernant en particulier le cadre d'implantation des futurs projets éoliens.